

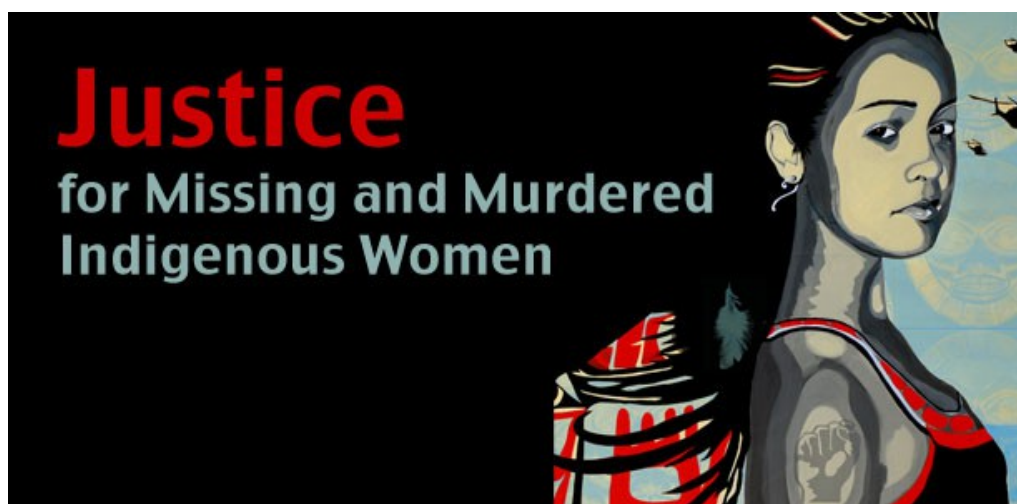
Femmes autochtones disparues et assassinées au Canada : une longue histoire d'oppression et de dépossession

Sophie Gergaud
Ethno-cinéaste / CEDIDELP
cedidelp@ritimo.org

« *Aucune relation n'est plus importante pour moi — et pour le Canada — que celle que nous entretenons avec les Premières Nations, la nation métisse¹ et les Inuits* ». C'est ce qu'avait déclaré Justin Trudeau, Premier ministre canadien nouvellement élu, devant l'Assemblée des Premières Nations en décembre dernier. Depuis, il semble décidé à tenir ses engagements puisque les mesures, annoncées par son gouvernement en début d'année, révolutionnent quelque peu l'histoire mouvementée des relations fédérales avec les peuples autochtones².

Déplorant le génocide culturel qui les a frappés, le gouvernement Trudeau prévoit en effet d'investir la somme de 8,4 milliards de dollars sur cinq ans et c'est un vaste chantier de construction et de rénovations qui doit se mettre en place dans toutes les réserves du pays, dans l'espoir d'y améliorer les conditions de vie incroyablement misérables. Des écoles aux garderies préscolaires, des cliniques aux refuges pour sans-abris, des logements aux infrastructures de traitement des eaux, tout y passe. Sans oublier la douloureuse question des violences faites aux femmes : 40 millions de dollars sur deux ans ont été budgétés pour lancer l'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, ce à quoi s'était engagé Justin Trudeau pendant sa campagne électorale.

Alors que le lancement de la commission d'enquête a été officiellement annoncé le 8 décembre 2015, la ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, est actuellement en tournée dans tout le pays pour rencontrer les familles, les survivantes et les représentants autochtones. Elle souhaite connaître leurs attentes afin de pouvoir ainsi définir précisément le mandat de l'enquête nationale. Et on imagine à quel point ces attentes sont particulièrement fortes du côté de celles et ceux qui se battent depuis plusieurs décennies pour que ce véritable féminicide soit reconnu et que des mesures efficaces soient enfin prises pour y remédier...



-
- 1 Le peuple métis est l'un des trois peuples autochtones du Canada. Il est issu de l'union ancienne de femmes principalement cree, ojibwé et saulteaux avec des Canadiens français et anglais. Les Métis parlent traditionnellement le métchif.
 - 2 En 2011, on dénombrait 1,8 million d'autochtones dont 53% d'Indiens (Premières Nations), 30% de Métis et 4% d'Inuit. 11% des Indiens étaient non-inscrits (non reconnus fédéralement) et plus de la moitié vivait en milieu urbain.

I – Une population fragilisée, en situation de vulnérabilité extrême

Pendant longtemps, le gouvernement canadien s'est opposé à l'ouverture d'une enquête nationale qui aurait permis à la fois d'identifier les causes des disparitions et d'évaluer l'ampleur exponentielle du phénomène. En 2013, face aux pressions et à la détermination des familles et de diverses associations autochtones, le Premier ministre Harper s'était contenté de répondre qu'une telle enquête n'était pas dans les priorités de son gouvernement et que l'approche sociologique lui semblait de toutes façons inappropriée pour traiter une question d'ordre purement criminel.

Pourtant, ce ne sont pas les rapports soutenant le contraire qui manquent³ : dès 2004, Amnesty Internationale Canada dénonce les discriminations et les violences subies par les femmes autochtones et affirme dans son rapport *Les Sœurs Volées ou le féminicide des femmes autochtones au Canada* que la fréquence des meurtres et des disparitions est directement liée à l'origine ethnique des victimes. Au fur et à mesure des enquêtes menées par la société civile (Femmes autochtones du Canada, Stolen Sisters, Human Rights Watch...), les chiffres ne cessent d'augmenter. Des veillées s'organisent chaque année dans plusieurs villes du pays pour rendre hommage aux disparues, ces femmes et jeunes filles que le gouvernement fédéral condamne à l'oubli tandis que la société canadienne essaie de se rassurer en prétendant qu'il ne s'agit que de quelques prostituées isolées ou d'adolescentes « à problèmes » s'étant elles-mêmes mises en danger... Certes les chiffres sont accablants, mais les pouvoirs publics s'obstinent à les considérer isolément les uns des autres, ne voyant que des cas particuliers là où les proches des victimes et les associations mobilisées continuent de dénoncer tout un système de discriminations institutionnalisées.



Vigile à Ottawa en mémoire de Maisy Odjick et Shannon Alexander, deux jeunes femmes disparues originaires de la communauté de Kitigan Zibi (Québec), 2013. © Obert Madondo.

C'est finalement le rapport de la Gendarmerie royale du Canada, paru en 2014, qui propulse à la une des médias nationaux ce qui est désormais appelé « l'affaire des femmes autochtones disparues et assassinées ». Alors que jusqu'à présent les chiffres avancés évaluait à 500 ou 600 le nombre de femmes concernées, ce premier rapport fédéral recense **1181 victimes identifiées** : 1017 d'entre elles ont été assassinées entre 1980 et 2012, tandis que 164 sont portées disparues

3 Voir les références de tous ces rapports en fin d'article.

depuis 1952. De plus, 225 cas n'avaient pas encore été élucidés au moment de la parution du rapport.

L'annonce provoque une véritable onde de choc : alors que les femmes autochtones ne représentent que 4% de la population féminine canadienne, elles comptent pour près de 25% des homicides perpétrés à l'encontre des femmes en 2012⁴. Leur sur-représentation est frappante... pour ne pas dire choquante : « Rappelons-nous que, proportionnellement, 1181 femmes autochtones représentent environ 30 000 femmes canadiennes ou 55 000 femmes françaises. [U]n tel décompte de femmes assassinées ou disparues déclencherait un véritable scandale dans le monde entier » s'étonne Widia Larivière, jeune anishnabe co-fondatrice d'Idle no more Québec et représentante de Femmes autochtones du Québec⁵.

Ainsi, **les femmes autochtones ont huit fois plus de risques d'être tuées que les non-autochtones**⁶. Par ailleurs, dans son rapport publié en décembre 2014⁷, la Cour interaméricaine des droits de l'homme affirme que le taux de suicide chez les femmes autochtones de Colombie-Britannique est sept fois plus élevé que chez les non-autochtones. Phénomène qui, selon ses estimations, peut être étendu à l'échelle nationale et qu'elle explique par « une discrimination historique favorisant à la fois le traitement inégalitaire et la persistance d'une vision stéréotypée à [l'égard des femmes autochtones], les plaçant davantage en situation de risque face aux violences multiples qu'elles pourraient subir et qui sont perpétrées, la plupart du temps, en toute impunité. Ce qui, à son tour, perpétue le cycle de la violence »⁸.

II – De la loi sur les Indiens aux pensionnats : l'idéologie de l'effacement

La discrimination systémique des femmes autochtones se met en place dès la colonisation, avec le même arsenal juridique qui vise, en définitive, à s'appropriier les terres et les ressources. En 1876, avec **la Loi sur les Indiens**, le gouvernement va dorénavant déterminer qui est indien et qui ne l'est pas. Ainsi, un homme indien peut transmettre son statut à sa femme – même si elle est non-indienne – et à ses enfants. À l'inverse, une femme indienne perd son statut si elle épouse un non-Indien et doit quitter sa communauté. Ses enfants ne sont pas reconnus comme indiens. À une époque où la majorité des mariages mixtes concernent des femmes autochtones et des hommes non-indiens (coureurs des bois, agents de commerce ou du gouvernement, militaires...), il apparaît évident qu'il s'agit avant tout de faire disparaître les territoires des réserves et, à terme, les cultures amérindiennes. En imposant une vision patriarcale de la famille qui met à mal la transmission traditionnelle des biens et de la culture par les femmes – bon nombre de sociétés autochtones au Canada étant alors matriarcales et matrilineaires –, c'est bel et bien leur effacement progressif qui est à l'oeuvre dans l'instauration du statut indien. En excluant les femmes autochtones de leurs communautés en cas de mariage mixte, le lien qui garantit la transmission de la culture est brisé : la Loi sur les Indiens a ainsi été volontairement conçue comme un outil d'assimilation.

Aujourd'hui encore, et bien qu'elle ait été amendée à plusieurs reprises, la Loi sur les Indiens demeure discriminante, en particulier pour les femmes⁹. À partir de 1985, suite à de nombreuses pressions de groupes autochtones mais aussi des Nations unies, les femmes indiennes qui épousent un non-Indien ne perdent plus leur statut. Quant aux femmes et aux enfants qui l'avaient préalablement perdu, ils peuvent déposer une demande pour le récupérer à titre rétroactif. Ainsi, entre 1995 et 2005, c'est plus de 130 000 personnes qui réintègrent les rangs des Indiens « inscrits »,

4 Contre seulement 9% en 1980.

5 Widia Larivière, in Walter, Emmanuelle, *Soeurs volées*, p.11.

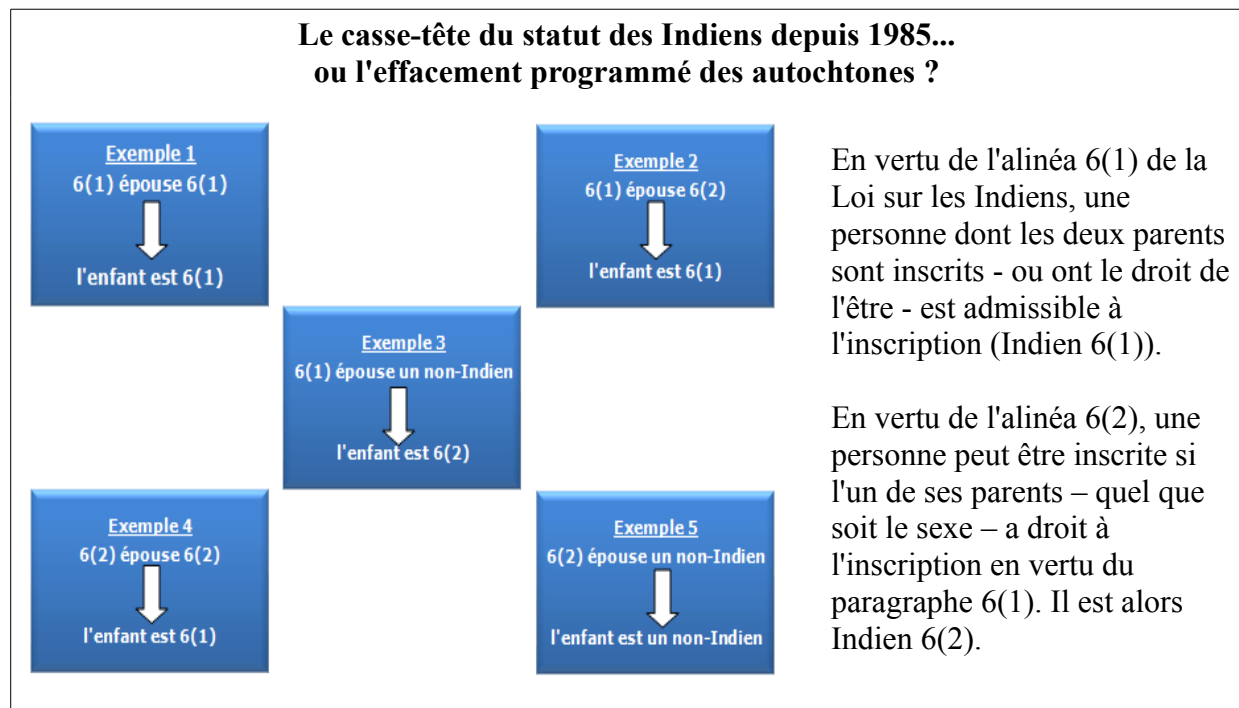
6 Rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 2014.

7 Cour interaméricaine des droits de l'homme, *Missing and murdered Indigenous women in British Columbia*, 2014.

8 *Ibid.*, pp.35-36 (traduction de l'auteur).

9 Voir Femmes autochtones du Québec, *Les femmes autochtones du Canada : une discrimination juridique*, Droits et démocratie, 2006.

c'est-à-dire reconnu à l'échelle fédérale. Mais si la mesure discriminatoire a été abolie pour leur génération, le problème n'est que reporté sur la suivante du fait de la complexification du statut indien et de l'instauration d'une sous-section pour les enfants nés d'unions mixtes (voir encart). De plus, d'autres discriminations demeurent. Par exemple, lorsqu'une femme indienne donne naissance à un enfant qui n'a pas été reconnu par son père, ce dernier est automatiquement considéré comme non-Indien par les pouvoirs publics. Or la proportion de mères célibataires est extrêmement élevée au sein des communautés autochtones, ce qui, à terme, conduit à l'émergence de générations entières d'enfants ayant perdu leur statut indien. Pour de nombreux autochtones, seules l'abrogation de la Loi sur les Indiens et la reconnaissance de leur droit à l'auto-détermination pourraient permettre de mettre fin à cette idéologie de l'effacement institutionnalisée.



Il est difficile de parler d'idéologie de l'effacement sans aborder la **question des pensionnats indiens** qui a été, jusqu'à récemment, largement occultée de l'histoire collective du pays. De 1867 à 1996, plus de 150 000 enfants autochtones sont enrôlés de force, dès leur plus jeune âge, dans des institutions scolaires religieuses destinées à « tuer l'Indien » afin de « sauver l'Homme ». Loin de leurs familles, parfois sans pouvoir retourner dans leurs communautés pendant plusieurs années, ils devaient alors oublier leur langue et leur culture traditionnelles. Il faut attendre 2009 pour que le gouvernement canadien s'excuse publiquement pour les dommages causés « involontairement » par ce système d'éducation assimilationniste.

Mais c'est la Commission Vérité et Réconciliation qui révélera au grand jour l'ampleur et l'impact des violences physiques, psychiques et sexuelles subies par les victimes des pensionnats, prononçant enfin officiellement les mots de « génocide culturel » et de « traumatisme générationnel ». De 2009 à 2015, 7 000 victimes se confient à travers tout le pays. Alors que les témoignages tout aussi poignants qu'inimaginables se succèdent – certains à huis clos, d'autres retransmis publiquement –, c'est à un passé révoltant que les Canadiens doivent faire face. 3 200 enfants seraient morts des suites de mauvais traitements, de conditions de vie déplorables ou d'expérimentations médicales diverses tandis que, pour ceux qu'on appelle les « survivants des pensionnats », le traumatisme est toujours aussi prégnant : « [l]es pensionnats sont un poison dont les communautés ne se sont toujours pas remises »¹⁰.

10 Gouin, Simon, « Ces assassinats massifs de femmes amérindiennes que le Canada refuse de voir », in Bastamag, 15/12/14.

Selon le président de la commission canadienne des droits de la personne, David Langtry, la problématique des violences faites aux femmes autochtones est directement liée au système des pensionnats : « Bien que les dernières écoles aient fermé dans les années 1990, la violence systémique et le racisme cautionné par le gouvernement a rendu les groupes autochtones du Canada – particulièrement les femmes et les jeunes filles – plus vulnérables aux violences criminelles, à la toxicomanie et à tout autre fléau social que le reste de la population »¹¹. Le fait que ce pan entier de l'histoire nationale ait été longtemps occulté – voire nié – par les instances officielles n'a jamais permis de contextualiser les maux dont souffrent les autochtones. Bon nombre de Canadiens pensent encore que la pauvreté, l'alcoolisme ou les dysfonctionnements familiaux sont des caractéristiques inhérentes à ces communautés, alors qu'elles ne sont que les conséquences visibles d'une cause bien plus profonde remontant aux origines de la colonisation.



Port Harrison, Quebec, vers 1890 © H. J. Woodside. Bibliothèque et Archives Canada, PA-123707

III - Un post-colonialisme et une discrimination systémique qui perdurent

Peuples invisibles, les autochtones sont les grands oubliés de la société canadienne. Les programmes scolaires officiels se contentent de leur consacrer quelques lignes dans les livres d'Histoire abordant la colonisation, occultant la vitalité et la diversité de leurs cultures contemporaines. Au sein des communautés autochtones, les services les plus élémentaires font cruellement défaut (logements insalubres, pénurie d'eau potable...) tandis que leurs systèmes traditionnels de gouvernance, d'éducation ou de soins, loin d'être valorisés, sont ignorés. La faible disponibilité des infrastructures sur leurs territoires a un impact direct sur le nombre impressionnant de victimes, notamment en Colombie-Britannique où, les transports publics étant rares – voire quasi-inexistants –, l'autostop est bien souvent le seul moyen de déplacement pour les autochtones qui n'ont pas les moyens de posséder une voiture... et qui se mettent ainsi en danger. En effet, pour la plupart, les victimes autochtones recensées dans cette province ont été tuées ou ont disparu alors

¹¹ Wyler, Gracee, « [Why Are So Many Aboriginal Women Being Murdered in Canada?](#) », *Vice*, 29/05/14 (traduction de l'auteure).

qu'elles faisaient du stop le long des autoroutes 16, 97 ou 5. Les quelque 764 km qui séparent Prince Rupert et Prince George ont ainsi été tristement rebaptisés « l'autoroute des larmes » et, à l'heure actuelle, la plupart des crimes qui y ont été commis à l'encontre de femmes autochtones demeurent impunis.

Pour la Cour interaméricaine des droits de l'homme, le fait que 49% de ces victimes aient été tuées par des inconnus – taux largement plus élevé que pour le reste de la population canadienne où il n'est que de 23% – montre que les femmes autochtones sont plus à même d'être les proies de prédateurs sexuels, de serial killers et autres criminels¹². Selon l'avocate et activiste mik'maq Pamela Palmater¹³, ce chiffre vient contredire l'idée reçue selon laquelle la violence conjugale serait inhérente aux familles autochtones. Stéréotype doublement infondé puisqu'il sous-entendrait que les autochtones ne se marient qu'entre eux, masquant par là-même le fait que les unions mixtes ont toujours été légion. En revanche, pour les familles de victimes, tout comme pour de nombreuses associations, le fait que les femmes autochtones soient davantage prises pour cible par des inconnus est directement lié à la vision de la femme héritée de l'époque coloniale : la femme autochtone est considérée comme un **bien à posséder**, qu'il faut soumettre, dominer et maîtriser. Symboliquement, elle représente également la culture autochtone tout entière qu'il convient d'éliminer pour devenir le maître incontesté d'un territoire nouvellement colonisé.



Un panneau de sensibilisation aux dangers de l'auto-stop sur l'autoroute des larmes (Highway of Tears), en Colombie-Britannique ©Izithombe

La récurrence des témoignages faisant état de la persistance, dans la société canadienne, du **double stéréotype** de la femme autochtone à la fois sauvage et super-sexy est particulièrement frappante à la lecture des différents rapports qui ont été publiés sur le sujet des femmes disparues ou assassinées. Imprégnant la culture populaire, ces représentations réductrices et discriminantes viennent nourrir les idées reçues, entendues à de nombreuses reprises par les enquêteurs, selon lesquelles les femmes autochtones seraient des filles de peu de morale, adoptant un comportement volontairement à risque du fait d'un mode de vie condamnable (pauvreté, prostitution, toxicomanie). Au lieu d'être perçues comme des victimes, les femmes sont considérées comme doublement

12 Cour interaméricaine des droits de l'homme, *op.cit.*, p.4

13 Palmater, Pamela, *RCMP report on murdered and missing Aboriginal women is statistically skewed*, avril 2015, <http://rabble.ca/taxonomy/term/18084>

coupables : d'une part elles auraient bien cherché les violences subies, d'autre part elles ne mériteraient pas que les forces de l'ordre soient mobilisées pour les rechercher. Pire, certains policiers estiment que loin de devoir être protégées, les femmes autochtones représentent au contraire une menace dont le reste de la population devrait au contraire se protéger¹⁴. Ainsi, la Cour interaméricaine des droits de l'homme rapporte le cas d'une femme venue signaler la disparition de l'une de ses proches à qui un agent a rétorqué : « Au moins, celui qui a fait ça nettoie les rues ! »¹⁵...

Peu nombreux à Vancouver – moins de 2% de la population –, les autochtones y représentent 30% des sans-abris de la ville... et sont autant de cibles faciles pour des criminels conscients de l'impunité dont ils pourront bénéficier. L'affaire du serial-killer multi-millionnaire Pickton, bien qu'exceptionnelle par son ampleur, est symptomatique des erreurs policières qui frôlent la complicité criminelle : de 1995 à 2002, Pickton a ainsi torturé et tué 64 femmes autochtones sans être particulièrement inquiété, malgré de nombreuses plaintes et suspicions négligées par les autorités. Jugé en 2007, il n'est condamné que pour le meurtre sans préméditation de 6 femmes... alors que les preuves sont accablantes pour au moins 49 d'entre elles, presque toutes originaires de Downtown Eastside, quartier de Vancouver tristement réputé comme le plus pauvre du Canada. Le rapport Oppal, intitulé « Abandonnées » et paru en 2012, condamne les « préjugés défavorables » qui ont mené à des erreurs d'enquête de la part de la police de Vancouver et la Gendarmerie royale du Canada : « Ces préjugés défavorables ont fait en sorte que la stigmatisation des femmes [du quartier Downtown Eastside] a eu un impact négatif sur les enquêtes à propos des femmes disparues. Ainsi, les stratégies policières n'ont pas tenu compte des vies de ces femmes, plus particulièrement quand les policiers n'ont pas rempli leur devoir de protéger un segment de notre société qui est en danger »¹⁶.

D'une manière générale, les comportements des forces de police ne motivent pas les familles à porter plainte. Et celles qui le font déplorent souvent le manque d'information et de coopération de la part des autorités, ainsi qu'un manque d'intérêt certain pour mener une enquête qui est par avance jugée inutile. Les familles et proches des disparues finissent alors par faire leurs propres recherches. L'association des femmes autochtones du Canada estime que 53% des cas d'homicides à l'encontre des femmes et filles autochtones ont abouti à des condamnations, contre 84% des cas pour les non-autochtones... une différence considérable, renforçant l'hypothèse d'une discrimination institutionnalisée, d'autant que 40% des meurtres de femmes autochtones n'ont toujours pas été résolus¹⁷.

Cette discrimination institutionnalisée mène à une perte de confiance dans le système judiciaire. D'autant que celles qui osent porter plainte sont parfois, en plus d'être méprisées, victimes de violences supplémentaires qui peuvent aller jusqu'à l'agression sexuelle, comme le souligne Human Rights Watch dans son rapport de 2013. « Il en découle un climat de méfiance et d'insécurité qui est accentué par un manque de contrôle des forces de police et la défaillance des systèmes de gestion des plaintes »¹⁸. Et le phénomène est malheureusement national, comme l'a tristement rappelé l'affaire de Val d'Or, au Québec, en novembre dernier. C'est la diffusion du reportage « Enquête », sur la chaîne nationale Radio Canada, qui a provoqué un véritable électrochoc dans tout le pays. Plusieurs femmes autochtones y prennent la parole pour la première fois afin de dénoncer publiquement « le mépris et les abus [sexuels] qu'elles subissent de la part de ceux qui normalement devraient les protéger : les policiers »¹⁹. Depuis, une ligne d'appel gratuite a été ouverte pour recueillir les témoignages et orienter les victimes vers les services parajudiciaires autochtones du Québec. En un mois, 44 cas de violences commises par des policiers ont été rapportés... un chiffre terriblement élevé, qui indique cependant que le cercle du silence a, peut-être, enfin été brisé.

14 Cour interaméricaine des droits de l'homme, *op.cit.*, p.45.

15 *Ibid.*, p.26.

16 Oppal, *Forsaken, The Report of the Missing Women Commission of Inquiry*, 2012.

17 Cour interaméricaine des droits de l'homme, *op.cit.*, p.19.

18 Wyler, *op.cit.* (traduction de l'auteure).

19 <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2015/10/femmes-autochtones-val-dor/index.html>

L'espoir au bout du tunnel ?

Les attentes vis-à-vis de la Commission d'enquête nationale sur les femmes disparues et assassinées sont à la hauteur de la tâche qui attend le gouvernement Trudeau : gigantesques. D'abord parce qu'il est grandement nécessaire de mettre en place une comptabilisation plus rigoureuse afin de connaître précisément le nombre de femmes autochtones concernées. En effet, les méthodes actuelles d'identification de l'appartenance ethnique des victimes par les autorités policières sont largement décriées et si les 1181 cas dénombrés par le rapport de la Gendarmerie royale sont déjà alarmants, certaines associations estiment à près de 4000 le nombre réel de victimes...²⁰. D'autre part, il devient également urgent de reconnaître, d'analyser et de faire face au malaise profond qui s'est historiquement instauré entre les autochtones et les forces de l'ordre et, plus globalement, avec la société canadienne tout entière. Et si le douloureux chemin vers la réconciliation semble amorcé, il faut espérer qu'il saura enfin intégrer les avis, témoignages, projets et initiatives développés par les autochtones eux-mêmes, seule garantie d'un changement permanent et radical. Et, comme le rappelle judicieusement l'association Femmes autochtones du Québec dans son rapport « Debout et solidaires », « Il va de soi qu'une éventuelle stratégie nécessitera un appui important tant sur le plan des besoins en formation que sur le plan des ressources financières. (...) [Le] financement ponctuel de projets à court terme ne réussit pas à engendrer des changements permanents en milieu autochtone. Il faudra plutôt privilégier une approche à long terme visant un changement de fond qui incombe à la fois aux autochtones et aux non-autochtones. Les femmes autochtones sont filles, sœurs, mères, cousines, amies, travailleuses, intervenantes. Grâce à leur résilience incroyable, ensemble nous réussirons à créer de meilleures conditions pour le plein épanouissement de nos familles »²¹.



Cérémonie d'inauguration d'un patchwork géant tissé en l'honneur des femmes disparues, le 10 mai 2016 à Victoria – © Province de la Colombie-Britannique 2016

20 Voir Palmater, *op.cit.*

21 Femmes autochtones du Québec, *Nānīawig Māmawe Nīnawind – Debout et solidaires*, 2015, p.61.

Pour aller plus loin...

...les rapports

- *Les Sœurs Volées ou le féminicide des femmes autochtones au Canada*, Rapport Amnesty International, 2004
<http://www.amnesty.ca/sites/default/files/amr200032004enstolensisters.pdf>
- *Ceux qui nous emmènent : Abus policiers et lacunes dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*, Rapport Human Rights Watch, 2013
https://www.hrw.org/sites/default/files/reports/canada0213fr_forinsertWebFull.pdf
- *Missing and murdered Indigenous women in British Columbia*, Rapport de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, 2014
<http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/indigenous-women-bc-canada-en.pdf>
- *Les femmes autochtones disparues et assassinées : un aperçu opérationnel national*, Rapport de la Gendarmerie royale du Canada, 2014
<http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.pdf>
- Oppal, Wally, *Forsaken, The Report of the Missing Women Commission of Inquiry*, 2012, <https://fr.scribd.com/doc/117153992/Synopsis-du-rapport-final-de-la-commission-Oppal-sur-les-femmes-disparues>
- Femmes autochtones du Québec, *Nānīawig Māmawe Nīnawind – Debout et solidaires, Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*, 2015
http://www.faq-qnw.org/sites/default/files/publications/naniawig_mamawe_ninawind_-_debout_et_solidaires_-_faq_2015_final_0.pdf

...les articles

- Femmes autochtones du Québec, [*Les femmes autochtones du Canada : une discrimination juridique*](#), Droits et démocratie, 2006.
- Gouin, Simon, [« Ces assassinats massifs de femmes amérindiennes que le Canada refuse de voir »](#), in Bastamag, 15/12/14.
- Palmater Pamela, *RCMP report on murdered and missing Aboriginal women is statistically skewed*, avril 2015, <http://rabble.ca/taxonomy/term/18084>
- Wyler, Gracee, [« Why Are So Many Aboriginal Women Being Murdered in Canada? »](#), Vice, 29/05/14.

...les ouvrages

- Walter, Emmanuelle, *Soeurs volées, Enquête sur un féminicide au Canada*, Lux Editions, 2014.

...les films

=> *Highway of Tears* de Matthew Smiley, 2015, 80mn (<https://www.youtube.com/watch?v=nkyD2aN2DTw>)

=> *Sisters come home*, 2014, 5mn (<http://www.wapikoni.ca/movies/sisters-come-home-nimisayak-bigiiwag>)

=> *The routes* de James McDougall, 2014, 4mn (<http://www.wapikoni.ca/movies/the-routes>)

=> *Unknown* de Shaynah Decontie, 2010, 4mn (<http://www.wapikoni.ca/movies/unknown>)

...les sites internet

- Site CBC consacré aux femmes disparues et assassinées (en anglais)
<http://www.cbc.ca/missingandmurdered/>